

INSCRIPTION ET RESERVATION

VIDE GRENIER SAMEDI 12 JUILLET 2025

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone : Mail :

N° immatriculation du véhicule :

Type de véhicule (voiture/camion)

PROFESSIONNEL	PARTICULIER
N° RC :	N° CNI ou Passeport : Date de délivrance :

Métrage souhaité : X 2.50€ / ml soit €

Les personnes ayant des camions ou camping-car et qui souhaitent les conserver doivent obligatoirement prendre le nombre de mètres linéaires correspondant à la longueur de leur véhicule.

Merci de retourner ce bulletin d'inscription dûment complété et signé, ainsi que :

- Le règlement intérieur ci-joint complété et signé,
- L'attestation sur l'honneur signée (uniquement pour les particuliers),
- La photocopie de votre CNI ou passeport,
- Le chèque établi à l'ordre de "Association de Briques et de Broc" et envoyé à Mme Priscilla GARCIN, 1675 route d'Uzerche, 19140 LES TROIS SAINTS

Vous pouvez également tout déposer directement à la boutique les mercredis et samedis, ou tout déposer à l'accueil du Super U dans une enveloppe fermée.

Seuls les bulletins correctement complétés et accompagnés de tous les documents demandés seront pris en compte.

Aucune réservation ne sera effectuée sans règlement.

Toutes les places non occupées à partir de 8h00 seront disponibles et non remboursées.

En s'inscrivant à cet évènement, les exposants déclarent renoncer à tout recours contre les organisateurs, quel qu'en soit le motif.

Par ailleurs et en cas de désistement, les sommes versées ne seront pas restituées.

Enfin, il vous sera demandé l'original de votre CNI ou passeport dès votre arrivée **qui doit être conforme à celle que vous avez envoyée.**

Fait à..... le

Signature :

REGLEMENT VIDE GRENIER

- 1°. Les exposants seront accueillis à partir de 6h00 et placés par le responsable.
- 2°. Les exposants ne pourront pas changer d'emplacement sans l'accord du responsable qui ne sera tenu en aucune manière d'accéder à leur demande.
- 3°. Toutes les places non occupées à partir de 8h00 seront considérées comme libres et non remboursables.
- 4°. L'association de Briques et de Broc décline toute responsabilité quant aux dommages matériels ou corporels causés ou subis par les exposants et ce, pour quelque motif que ce soit.
- 5°. Les organisateurs se réservent le droit de refuser ou d'exclure toute personne ne respectant pas le règlement ou les autres personnes.
- 6°. Aucun emplacement ne pourra être remboursé, pour quelque motif que ce soit (intempéries, vol, dégât, défaut de clientèle, publicité insuffisante, mauvais emplacement, etc....), à l'exception toutefois d'une annulation totale de la manifestation par l'Association de Briques et de Broc.
- 7°. Il est interdit de vendre des produits autres que des objets personnels et usagés (alimentaire, animaux, etc.....).
- 8°. Les personnes ayant des camions ou camping-car et qui souhaitent les conserver doivent obligatoirement prendre le nombre de mètres linéaires correspondant à la longueur de leur véhicule.
- 9°. La présence à cette journée implique sans réserve l'acceptation du présent règlement.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) M.....

Demeurant.....

.....

Déclare sur l'honneur :

- *être un participant non professionnel,
- *de n'avoir pas participé à plus 2 ventes du même type dans l'année,
- *que les objets que je souhaite vendre ne sont que des objets personnels et de seconde main.

Fait à..... le

Signature :